



Besoin de conseil droit du travail urgent

Par **lapie33**, le **16/11/2010** à **14:50**

Bonjour,

J'ai de gros soucis avec mes employeurs et j'ai besoin de conseil. Tout d'abord ça fait deux mois que je travaille chez eux (je suis une employé à domicile). Je dépends donc de la Convention Nationale du Particulier Employeur.

J'ai du m'absenter lundi 11 octobre pour aller voir ma grand mère très malade (qui est décédée le lundi suivant) à presque 900 km de chez moi, je suis donc partie toute la semaine. Je les ai avertis le lundi de mon départ en leur précisant que je ne savais pas précisément la date de mon retour et les ai recontacté le samedi 16. Mais les ayant mis dans une mauvaise situation puisqu'ils partaient le dimanche 17 en voyage professionnel (sachant que ce sont des heures non prévues au contrat), ils ont fait venir la mère de mon employeur qui habite l'île de la réunion au cas où sans même m'avoir téléphoné. Ayant eu des frais conséquents pour le billet d'avion (bien que je pense que faire venir une personne de si loin n'était pas nécessaire et que tout ceci n'est qu'un prétexte), ils ne veulent plus que je travaille pour eux et me demande de choisir entre soit poser ma démission, soit me renouveler une fausse période d'essai pour rompre le contrat.

J'ai refusé de signer le solde de tout compte car il ne me convient pas, du coup il m'ont menacé de plainte pour abandon de poste. Qu'est ce que je risque? Ils m'ont parlé de leur avocat (vu qu'ils sont chef d'entreprise) pour tenter de me faire peur, m'ont dis que si je souhaitais partir dans un litige aux prud'homme cette histoire me suivrait très longtemps... Quoi qu'il en soit je n'ai pas eu peur de leur menace car j'estime que leurs méthodes ne sont pas très justes.

Si je n'ai pas signé le solde, c'est que le mois dernier j'ai fais 8 jours de garde de leur fille jour et nuit pendant un voyage professionnelle et ils m'ont remis 350€ en liquide (qu'ils n'ont pas déclarés) soit 50€ par nuit, je leur demandent simplement de me payer toutes mes heures au

tarif légal et en les déclarant. Quelqu'un d'entre vous serait-il en mesure de calculer le salaire qu'ils me doivent si je mets mes horaires de travail ?

De plus, ils refusent de me payer les indemnités kilométriques pour emmener leur fille à l'école ou chez ses copines, alors qu'il est noté clairement dans la convention collective qu'ils se doivent de m'indemniser et que les déplacements sont prévus au contrat.

Enfin, puisque je me tiens à leur disposition depuis mon retour le samedi 17 octobre, je leur demande de me rémunérer les heures